

**Conseil Municipal du 24 septembre 2010, vœu du groupe CRC relatif à la loi Besson, présenté par Jean-Paul PLA :**

Depuis le 7 septembre, est étudié par la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, le projet de loi Immigration de Monsieur BESSON qui est discuté à partir du 28 septembre à l'Assemblée Nationale.

Pour la 4<sup>ème</sup> fois en 7 ans, un texte de loi va changer le sort des étrangers sur le territoire français.

Ce texte crée moins de droits pour les étrangers en situation régulière. Voilà les dispositions prévues dans le projet de loi :

- a) création de zone d'attente ad hoc, ce texte prévoit la possibilité pour la préfecture de créer une zone d'attente temporaire qui relie les lieux de découverte d'un groupe de migrants.  
Cette argutie matérialisée dans l'espace, permet de priver immédiatement ces personnes de liberté.
- b) L'interdiction de retour pour les expulsés. Cette mesure est la traduction de la directive européenne dite retour, et rebaptisée directive de la honte par les associations et structures défendant la liberté et les droits de l'homme.
- c) L'affaiblissement du rôle du juge de la liberté et de la détention. Celui-ci sera saisi 5 jours après le placement en détention, contre 48 heures actuellement. L'étranger placé en centre de rétention passera d'abord devant le juge administratif, en charge de statuer sur la légalité de la mesure d'éloignement avant de s'entretenir avec le juge des libertés et de la détention chargé de contrôler que ces droits sont bien respectés. Cette mesure est un moyen de rendre vaine l'action du juge des libertés.
- d) La durée de rétention, alors que rien n'oblige la France à allonger la durée du maintien en rétention des étrangers en situation irrégulière, passera de 32 jours à 45 jours. Comme nous le voyons, le gouvernement a décidé d'aggraver la politique contre les étrangers. L'étranger est systématiquement stigmatisé. Il est responsable, pour ce gouvernement, de tous les maux que nous subissons, insécurité, chômage, peur, etc.... Nous avons connu en d'autres temps, des populations montrées du doigt, exclues, qui, par temps de crise, ont été jetées à la vindicte populaire.

Aujourd'hui, en Haute-Garonne, nous voyons des enfants de 3 ans, emprisonnés en centre de rétention.

Ces hommes, ces femmes, ces enfants, qui souvent fuient la misère, la mort dans leur propre pays et qui font partie du peuple de la souffrance, sont à nouveau traqués dans le pays des Droits de l'Homme.

Nous refusons ce projet politique, inhumain, c'est pour cela, Mesdames, Messieurs, que nous vous proposons ce vœu.

**Le Conseil Municipal de Toulouse émet ce vœu solennel au gouvernement et lui demande :**

- a) de retirer la loi Besson,
- b) de rejeter toutes lois discriminatoires envers les étrangers,
- c) de montrer une république forte, généreuse, ouverte aux plus faibles, aux plus démunis, que sont souvent les étrangers dans notre pays.